



ANIMATEUR SOCIO CULTUREL

Il prépare à l'exercice du métier d'animateur professionnel.
Il travaille au sein d'une collectivité locale, ou d'une association
qui organise un Accueil Collectif de Mineurs avec ou sans
hébergement.

Il peut travailler en maison pour tous, centre socioculturel, point
Information Jeunesse, maison de quartier, service jeunesse,
maison de retraite...

Il peut exercer la fonction de direction d'un ACM.

Compétences du métier:

Sens des responsabilités, adaptabilité, bon relationnel, créatif,
autonome.

Conditions d'entrée :

- Etre titulaire du BAFA ou justifier de 200h d'expérience dans
l'animation
- Etre titulaire du PSC1

Publics :

- Demandeurs d'emploi
- Salariés en reconversion professionnelle
- Salariés en CDI ou CDD
- CPF
- CAP EMPLOI - AGEFIPH
- Contrat de professionnalisation.

Tests de sélection :

- Une épreuve écrite d'une heure.
- Une épreuve orale, 20 minutes maximum

Programme de formation :

L'animateur (trice) :

- Encadre tout public dans tout lieu et toute structure en
prenant en compte les publics.
- Met en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet
de la structure
- Conduit une action d'animation dans les activités de loisirs
tout public et de direction d'un accueil collectif de mineurs
- Mobilise les démarches d'éducation populaire pour mettre en
œuvre des activités d'animation.

Diplôme délivré par la DRJSCS

**BP JEPS LOISIRS TOUT
PUBLICS**

SESSION DE FORMATION

23 SEPTEMBRE 2019
ou
30 JUIN 2020

INFORMATIONS COLLECTIVE

09 Avril 2019 à 14h30
11 Juin 2019 à 14h30

DUREE MOYENNE

Centre : 714
Entreprise : 497

LIEU DE FORMATION
MONTPELLIER

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

Mme ANDERSON Sophie
sophie.anderson@mucformation.fr

PRF Bon de commande
n°19Q5391835

www.mucformation.fr

INFORMATION & INSCRIPTIONS

04 99 58 80 41
secretariat@mucformation.fr

Nous vous accompagnons dans
votre projet
marie.peyrache@mucformation.fr